

BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#3^{ème} trimestre 2024

ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

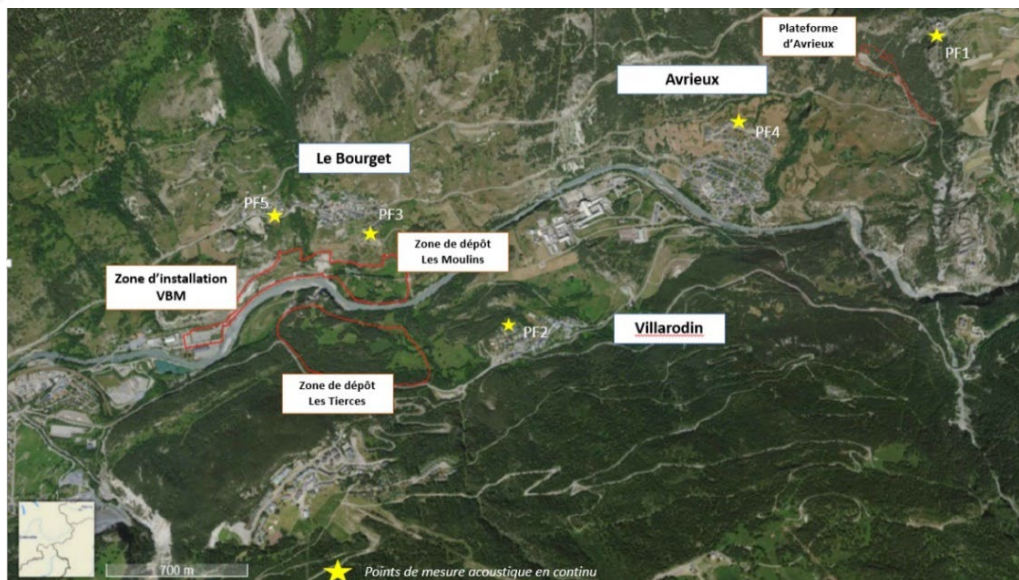
En souterrain : Opérations de finition des galeries, reprise de soutènements, évacuation de matériel.

Sur la plateforme du Moulin : Concassage sous le hangar acoustique et tri des matériaux excavés. Réalisation d'une plateforme sur Moulin Nord-Est pour les besoins futurs du CO11. Démontage d'installations (aire de lavage engins, bâtiment concasseur en septembre...). Rapatriement progressif de matériel et engins.

Sur le site des Tierces : Poursuite de la mise en dépôt définitif de matériaux sur la zone 3 jusque début août ; pose de toile coco et ensemencement des talus, réalisation des fossés.

Sur la plateforme d'Avrieux : Pas d'activité sur les puits 1, 3 et 4. Préparation des installations pour utilisation du robot pour le traitement de la cavité sur puits 2 en juillet, intervention sur le puits 2 en août et septembre pour la projection béton au niveau de la cavité. Exploitation de la centrale à béton pour les besoins de soutènement la nuit et les week-ends.

LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI BRUIT



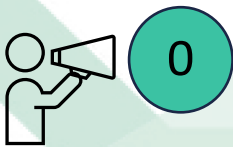
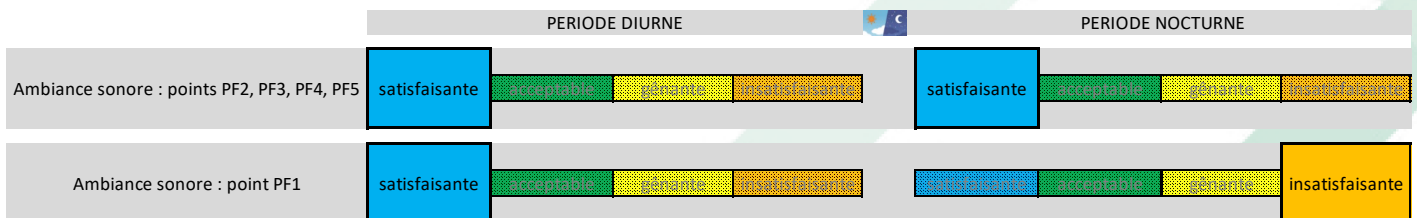
BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#3^{ème} trimestre 2024

APPRECIATION DE L'AMBIANCE SONORE AUTOUR DU CHANTIER

Les données recueillies par les cinq dispositifs de surveillance corrélées à l'absence de signalement conduisent à une évaluation de l'ambiance sonore satisfaisante durant les périodes diurne et nocturne, sauf pour PF1 où il y a récurrence de dépassement en période nocturne



Aucun signalement lié à l'acoustique sur l'ensemble du territoire sur ce trimestre.

PLUS DANS LE DETAIL...

Les tableaux récapitulatifs ci-après présentent les dépassements, en lien ou non avec le chantier, des seuils sonores imposés au chantier en périodes diurnes et nocturnes, pour chacun des cinq dispositifs de mesure. Les dépassements non liés au chantier sont généralement corrélés à des activités de voisinage, la soufflerie ONERA, les chœurs matinaux d'oiseaux ou d'insectes, ou quelques passages d'hélicoptères.

Les dépassements sonores (émergences) sont comptabilisés sur la base de la différence entre le niveau de bruit intégrant les sources sonores du chantier et le niveau de bruit existant sans le chantier.
 Emergence admissible sur période diurne : 5 dB(A)
 Emergence admissible sur période nocturne : 3 dB(A)

BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#3^{ème} trimestre 2024



Période diurne (07h00-22h00)

point	Juillet		Août		Septembre		3ème Trimestre 2024
	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	
PF1	5	4	5	0	0	7	89%
PF2	0	0	0	0	0	0	100%
PF3	0	0	0	0	0	1	100%
PF4	0	0	0	0	0	0	100%
PF5	0	0	0	1	0	0	100%



Période Nocturne (22h00-07h00)

point	Juillet		Août		Septembre		3ème Trimestre 2024
	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	
PF1	12	17	15	16	10	19	60%
PF2	0	1	0	2	0	2	100%
PF3	0	3	0	0	0	4	100%
PF4	0	1	0	2	0	4	100%
PF5	0	9	2	0	0	2	98%

On notera une évolution de l'ambiance sonore au 3^{ème} trimestre :

- La problématique du bruit de ventilation au point PF5, disparaît à partir de juillet en lien avec la réduction de ventilation (absence de travaux de creusement).
- L'apparition de dépassements diurnes et surtout nocturnes au point PF1 liés à des opérations réalisées à l'extérieur sur la plateforme d'Avrieux : montage et adaptation des plateformes de soutènement pour travaux dans les puits.

BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#3^{ème} trimestre 2024

FOCUS SUR LES DEPASSEMENTS SONORES

Au cours de ce trimestre, en période nocturne, seul le point PF5 fait l'objet de dépassements dont la cause identifiée est la ventilation, comme déjà constaté depuis le dernier trimestre de 2022. Les bâches et panneaux acoustiques posés autour des ventilateurs n'apportent pas de modifications significatives sur les niveaux d'émergence mesurés.

Date (ou nombre)	Point de mesure	Période	Evaluation du dépassement (1)	Origine du bruit identifiée sur le chantier	Actions correctives
5 journées en juillet, 5 journées en août	PF1	Diurne	Faible	Activités montage plateformes, engins	/
12 nuits en juillet, 15 nuits en août, 10 nuits en septembre	PF1	Nocturne	Fort	Activités montage plateformes, engins	/

(1) Echelle période diurne (07h00-22h00) :

5 < émergence diurne ≤ 8 dB(A) : dépassement diurne faible
8 < émergence diurne ≤ 10 dB(A) : dépassement diurne modéré
émergence diurne > 10 dB(A) : dépassement diurne fort

(1) Echelle période nocturne (22h00-07h00) :

3 < émergence nocturne ≤ 4 dB(A) : dépassement nocturne faible
4 < émergence nocturne ≤ 6 dB(A) : dépassement nocturne modéré
émergence nocturne > 6 dB(A) : dépassement nocturne fort

Plan d'action : Point PF1

La localisation du sonomètre n'est pas représentative du niveau de perception au sein même du fort Marie-Christine et de ses abords : il est placé en haut du rempart, en champs direct avec le site. Un déplacement du sonomètre va être étudié. A noter qu'aucune gêne acoustique n'a été signalée sur toute la période.

FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Aucun signalement relatif au bruit n'a été remonté au cours du 3^{ème} trimestre 2024.

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.

Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98